AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Règlement 2023-01-02

Règlement sur le renouvellement du programme de revitalisation

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, madame Lyne Bertrand, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, **QUE**

Le conseiller monsieur Pierre Carignan donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement concernant le renouvellement du programme de revitalisation. La secrétaire-trésorière adjointe présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard, ce 06^e jour du mois de décembre 2022.

Lyne Bertrand

Secrétaire-trésorière adjointe